



Mobilité Bleu Horizon

PROJET DE PROLONGEMENT DE LA LIGNE BLEUE DU MÉTRO DE MONTRÉAL

Politique de communications externes

Préparé par :	Camille Pellerin		
Revu par :	Marie-Eve Chartrand-Fiset		
Document no°	C112-MBL-GEN-COM-POL-00001		
	Nom	Titre	Signature
Approuvé par	AGUSTIN REY	DIRECTEUR PROJET	05 juin 2025 Version initiale

1. Objectif

Cette politique vise à réguler la manière dont les employés, travailleurs et sous-traitants partagent du contenu lié au Projet sur les réseaux sociaux et autres plateformes de communication, tout en veillant à ce que leurs comportements reflètent les valeurs de Mobilité Bleu Horizon (MBH).

2. Partage de contenu lié au Projet

Les employés, travailleurs et sous-traitants de MBH ne doivent pas partager de contenu sur le Projet au grand public sans autorisation préalable de la direction de projet. Cela inclut les commentaires, photos, vidéos et autres types de publications, ainsi que la prise de contenu sur les chantiers. Pour obtenir l'autorisation de publier du contenu lié au Projet, veuillez écrire au service des communications à : communications@mobilitebh.ca

3. Affichage du logo et affiliation à MBH

Nous vous encourageons à partager votre affiliation à MBH, que ce soit par le biais d'une photo de couverture, ou d'une mention sur Linkedin, par exemple. Toutefois, les employés et les travailleurs doivent faire preuve de prudence lorsqu'ils utilisent les réseaux sociaux. Ils doivent éviter de publier des informations pouvant être interprétées comme représentant les opinions ou les positions de MBH. Toute mention de MBH sur les réseaux sociaux personnels doit être conforme aux valeurs et aux politiques de l'entreprise.

Cela inclut :

- Éviter tout commentaire ou contenu inapproprié ou offensant.
- Promouvoir un discours respectueux, positif et constructif.
- Respecter la confidentialité des informations du Projet.

4. Prise de parole et conférences

Les employés, travailleurs et sous-traitants souhaitant aborder le Projet dans le cadre d'une conférence professionnelle doivent obtenir l'autorisation de la direction de projet. Veuillez aussi envoyer votre demande au service des communications.

5. Médias

Le projet de prolongement de la ligne bleue du métro de Montréal est emblématique et risque de susciter l'intérêt des médias. Nous rappelons que seul le Client est autorisé à représenter le Projet auprès des médias. Aucune prise de parole de la part des employés, travailleurs ou sous-traitants n'est autorisée, sans aucune exception. Veuillez diriger les demandes au service des communications.

6. Confidentialité et sécurité des informations

Les employés, les travailleurs et les sous-traitants doivent respecter la confidentialité des informations auxquelles ils sont exposés dans le cadre de leur travail. Ils ne doivent pas partager d'informations sensibles ou confidentielles avec des personnes extérieures à l'entreprise.

7. Responsabilité individuelle

Chaque employé et travailleur est responsable de ses actions en ligne. Ils doivent comprendre que leurs comportements peuvent avoir des répercussions sur l'image de MBH. En cas de doute sur la pertinence d'une publication, ils doivent consulter le service des communications avant de procéder.

8. Mesures disciplinaires

Tout manquement à cette politique pourra entraîner des mesures disciplinaires.

9. Contact

Pour toute question concernant cette politique, veuillez communiquer avec :
communications@mobilitebh.ca